

Service Cadre de vie

Votre correspondant : Madame Clara CAPODICASA

Téléphone : 085 / 616 . 279

Télécopie : 085 / 616 . 298

Courriel : clara.capodicasa@villers-le-bouillet.be

DEMANDE ADRESSEE PAR L'ETUDE NOTARIALE : ROSOUX Hélène Notaire	
Adresse du bien concerné : Rue Wérihet 8+	Date de la demande : 10 mars 2026
Cadastré : 2 ^{ème} division – Warnant-Dreye	Date de réception : 11 mars 2026
Section : B	Date de la recherche : 03 avril 2026
Numéro(s) : 390F	Référence notariale :
Appartenant à :	Référence communale : N2026 00054

RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES :

Affectation du bien au plan de secteur de Huy-Waremme approuvé le 20/11/1981 :

Zone d'habitat à caractère rural

Affectation du bien au schéma de développement communal entré en vigueur le 05/05/2012 :

Zone d'habitat à caractère villageois - périphérie

Le(s) bien(s) n'est pas dans le périmètre d'un permis d'urbanisation délivré après le 01/01/1977 :

- ~~Permis d'urbanisation :~~
- ~~Délivrance du permis :~~
- ~~N° de lot :~~

Un permis d'urbanisme a été délivré pour le(s) bien(s) :

- Référence du permis : B1980 00031
- Date de délivrance du permis : 13/08/1980
- Objet de la demande : Transformation d'une grange

Un permis d'urbanisme a été délivré pour le(s) bien(s) :

- Référence du permis : CoDT2021/031
- Date de délivrance du permis : 11/05/2021
- Objet de la demande : Transformation d'une grange en habitation

Un permis d'environnement n'a pas été délivré pour le(s) bien(s) :

- ~~Référence du permis :~~
- ~~Date de délivrance du permis :~~
- ~~Objet de la demande :~~

Un certificat d'urbanisme n° 1 n'a pas été délivré pour le(s) bien(s) :

- ~~Référence du certificat d'urbanisme n°1 :~~
- ~~Date de délivrance du certificat d'urbanisme n°1 :~~

Un certificat d'urbanisme n° 2 n'a pas été délivré pour le(s) bien(s) :

- ~~Référence du certificat d'urbanisme n°2 :~~
- ~~Date de délivrance du certificat d'urbanisme n°2 :~~

Une infraction urbanistique n'a pas été constatée pour le(s) bien(s) :

- ~~Date du procès-verbal :~~

Néanmoins, il appartient au notaire de questionner le propriétaire actuel sur les travaux qu'il aurait pu réaliser et de renvoyer ce dernier auprès des services communaux afin qu'il s'informe des dispositions éventuelles.

Le(s) bien(s) n'a pas fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité :

- ~~Date de l'arrêté :~~

Le(s) bien(s) bénéficie(nt) d'un accès à une voirie pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux.

- Accès étroit par la Rue Wérihet à la pointe de la parcelle

Le(s) bien(s) bénéficie(nt) d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau.

- Accès par la pointe de la parcelle

Le(s) bien(s) bénéficie(nt) d'un accès à une voirie suffisamment équipée en électricité.

- Accès par la pointe de la parcelle

Le(s) bien(s) est/sont situé(s) en zone d'assainissement collectif au P.A.S.H.

Le(s) bien(s) n'est pas frappé d'une servitude non aedificandi ou d'un alignement résultant de normes routières

Le(s) bien(s) est traversé par un sentier et/ou un chemin repris à l'Atlas des chemins vicinaux

- Sentier n°48 traversant l'arrière de la parcelle et sentier 46 étant dans la prolongation de la Rue Wérihet, le long de la parcelle

Le(s) bien(s) n'est pas repris dans un plan d'expropriation et/ou de remembrement

Le(s) bien(s) n'est pas repris dans un plan particulier d'aménagement qui pourrait être accompagné d'expropriation

Le(s) bien(s) n'est pas grevé d'emprises en sous-sol pour une canalisation pour le transport de produits gazeux dans le cadre de la Loi du 12/04/19654

Le(s) bien(s) n'est pas situé dans le périmètre d'un site Natura 2000 visé par l'article 1bis alinéa unique^{18°} de la Loi du 12/07/1973 sur la conservation de la nature, modifié par le décret du 06/12/2001 relatif à la conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Le(s) bien(s) n'est pas situé à proximité d'un site Natura 2000 (moins de 500 mètres)

Le(s) bien(s) n'est pas traversé par un ruisseau

- Cours d'eau à proximité immédiate du fond de la parcelle

Le(s) bien(s) est situé en zone d'aléa d'inondation faible

- Aléa de niveau élevé à proximité immédiate de la parcelle

Le(s) bien(s) n'est pas traversé par un axe de ruissellement

- ~~Nature de l'axe : faible — moyen — important~~

~~(La cellule GISER du SPW pourrait être consultée en cas d'introduction d'une demande de permis d'urbanisme)~~

Le(s) bien(s) est situé dans une zone présentant du Karst

Le(s) bien(s) n'est pas situé dans une zone d'anciennes galeries minières en sous-sol

Le(s) bien(s) n'est pas situé dans une zone de captage de la CILE

Le(s) bien(s) n'est pas repris à l'Inventaire Du Patrimoine wallon au regard de l'article 192 du Code Wallon du patrimoine

Le(s) bien(s) n'est pas classé au regard de l'article 233 du Code Wallon du patrimoine

Le bien est repris à la nouvelle cartographie archéologique de l'AWaP (COPAT)

Le(s) bien(s) est situé dans une zone d'impact de bruit par rapport à l'aéroport de Bierset

- Nature de la zone : D

La parcelle n'est pas reprise à la cartographie BDES concernant le décret sol (couleur pêche).

Remarques :

- **Permis délivré en 2021 arrivant à échéance en mai 2026, le permis sera donc périmé pour les travaux non réalisés à cette date. Aucune prorogation possible, le délai d'introduction de la demande étant dépassé**

Certifié conforme aux renseignements en possession de la Commune de Villers-le-Bouillet, donné à titre de renseignements à la date de la signature de la présente.

Les renseignements relatifs aux équipements (eau, gaz, électricité, télécommunications, etc.) sont donnés à titre indicatif et doivent faire l'objet d'une vérification complémentaire par le demandeur directement auprès des sociétés concessionnaires, notamment pour leur positionnement et l'état des infrastructures.

Les présents renseignements ne présagent également pas de toute décision future relative au bien dont les renseignements sont présentés ci-avant, notamment en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et/ou d'environnement.

La Commune de Villers-le-Bouillet ne pourra aucunement être tenue responsable de l'absence d'information ou du caractère incomplet de toute information dont elle n'a pas connaissance.

Le Directeur Général,

Benoît VERMEIREN



Le Bourgmestre,

François WAUTELET